



LE SITE : <http://ccarra.revolublog.com/>

**CCARRA - C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ?
COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION**

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à sainte Foy les Lyon
INFORMATION - ACTIONS – MESURES

Grâce aux conférences faites à travers le Rhône Alpes et en France (150 à ce jour), de réunions en réunions, dans plusieurs départements des manifestations ont eu lieu, d'autres associations et collectifs rencontrés. D'autre part des demandes de mesures et d'aides ont été honorées, grossissant ainsi ccarra..

Pour l'ensemble de ces activités ont a pu compter sur le dévouement de certaines personnes concernant l'organisation.

Nous avons pu bénéficier très souvent du soutien de la presse et de la TV

**Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes et National
PRÉSIDENTE D'HONNEUR Michèle RIVASI**

Députée Européenne, Professeur agrégée de biologie

Ex-Directrice de GREENPEACE - Fondatrice de la C.R.I.R.A.D

Cette coordination est officialisée en Association par le dépôt des statuts
N° W 69 107 4976 , depuis le 1 er Octobre 2009

Reprenant la gestion de nos 159 associations, cils et collectifs du Rhône Alpes.,
289 en 2013 / 326 en 2014 / 540 en 2016.

Cette Association à pour But:

-Obtenir l'abaissement à 0,6 volt/m du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignement des Lieux sensibles, ainsi qu'une réglementation qui n'existe pas à l'heure actuel. Seul existe le décret signé en mai 2002, sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs.

Ce que veut ccarra

Elle ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais obtenir que son fonctionnement soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la santé.

-La coordination des collectifs et associations concernés par ce problème

- Soutenir les actions et manifestations menées dans ce but
- Informer par des conférences, et réunions
- Conseils techniques, juridique et mesures

Nous sommes tous bénévoles, notre réseau CCARRA, en plus des 12000 personnes qui y sont affiliés par 548 associations et collectifs, se composent de présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, de plus de 500 Maires, puis **des hautes instances religieuses qui refusent les antennes-relais dans les clochers.**

Ceci multiplié par les 50 coordinations en France et étranger.

Tous liés à la cause que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau). nous ne sommes pas des propagandistes, mais des personnes qui informons.

CARRA dit non à l'implantation anarchique des antennes relais et des répéteurs Hertzien, trouve incroyable et inadmissible que l'on puisse accepter une telle atteinte à la liberté, à la santé et à la qualité de vie des riverains et des citoyens en plaçant des antennes relais partout et n'importe où ! ceci sans concertation et sans l'accord des personnes impactées.

CARRA pense qu'il est scandaleux d'intégrer paysagère-ment un risque sanitaire en installant des antennes relais dans de fausses cheminées, des clochers, de faux arbres et maintenant dans de faux étages d'appartements !. Les gens déménagent qui dira aux nouveaux arrivants qu'il y a des antennes à proximité.

[Nous réclamons un affichage permanent dans les immeubles et à la mairie.](#)

Voilà le problème du moment que les opérateurs ont l'autorisation d'implanter leurs antennes, ensuite ils font ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et installent ce qu'ils veulent dans la direction qu'ils veulent, les riverains n'ont rien à dire .

Eh ! Bien non les riverains veulent être informés lorsqu'il y a des changements : 1- de puissance, 2- de panneaux cellulaires, 3- d'azimuts, d'antennes cachées dans de (fausses cheminées, faux arbres).

[Rapport BioInitiative 2012 - 1800 études renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes pour protéger la population - Janv. 2013](#)

[Télécharger «liste Rapports et Médecins.pdf »](#)

<http://ccarra.revolublog.com/que-disent-les-scientifiques-a1704868>

CCARRA demande face aux avertissements et alertes des scientifiques sur le risque sanitaire l'application du principe de précaution, article L.110-1 En vigueur depuis le 28 Février 2002 Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 132 () JORF 28 février 2002.

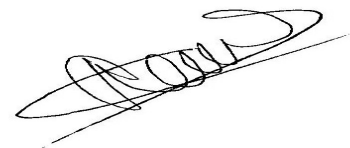
On l'applique bien pour des tas d'autres choses, H1N1, grippe aviaire, les huîtres polluées etc.

CARRA se positionne aussi résolument comme un lanceur et porteur d'alertes.

Cette nouvelle pollution environnementale par les Radio Fréquences artificielles micro-ondes pulsée porte une atteinte prouvée à la qualité de vie, et à la sensation de bien être des riverains, en conséquence il est du devoir de ceux qui ont acceptés des responsabilités, notamment, les Sénateurs, les Députés, les Maires, toutes Femmes ou Hommes Politiques d'être à l'écoute de leurs concitoyens car si posséder un portable est un choix, ce n'est pas le cas pour ceux qui subissent malgré eux les irradiations pérennes des antennes relais.

Si les opérateurs de téléphonie mobile apportent un service à certaines personnes, ce n'est pas un service d'état, mais un service commercial pour des intérêts à finalités privés qui ne doit pas faire exception au respect de la santé humaine.

CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné.
Pas d'antennes relais à moins de 500 m de tous lieux de vie ou les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations, maisons de retraite etc....



Jean Rinaldi Président le 19 / 12/ 2016